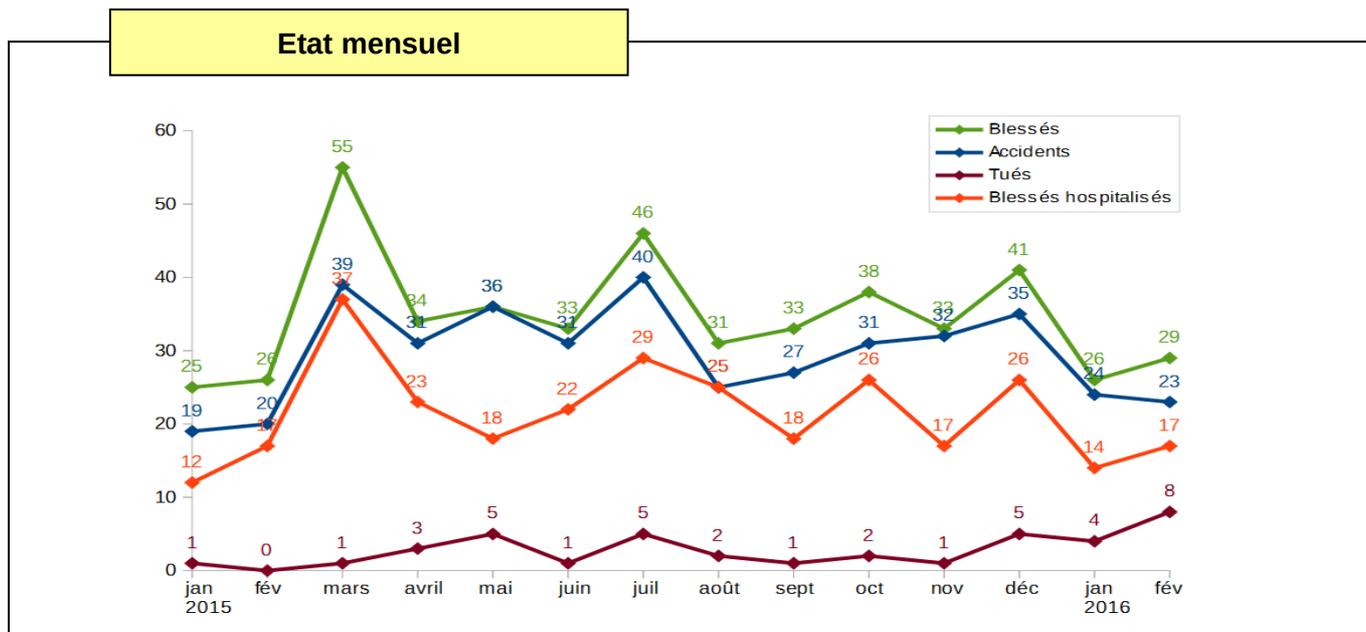
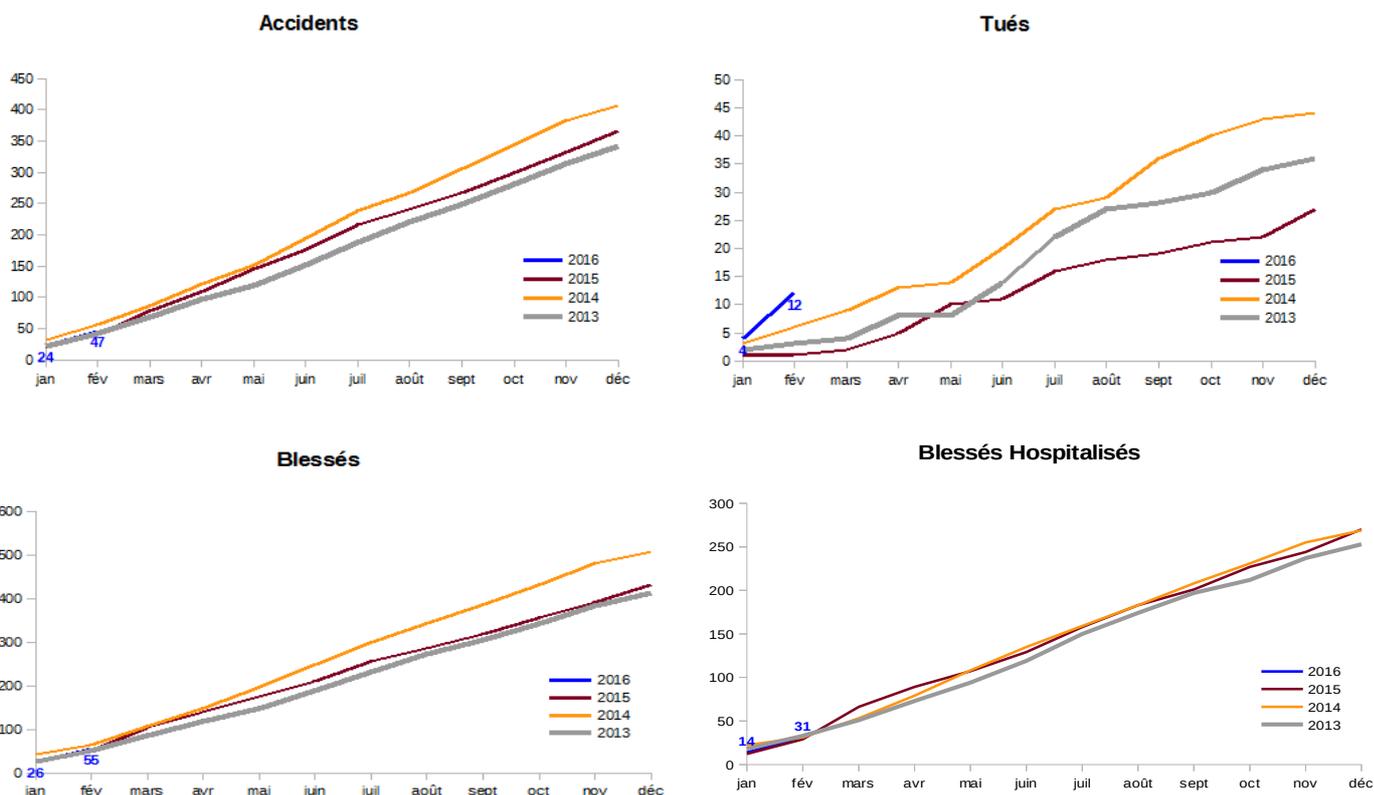


MARS 2016 / Lettre n° 109

➔ **Bilan du 01/01/2015 au 29/02/2016 (issu des remontées rapides ATB) :**



Cumuls sur l'année



Le bilan provisoire de l'accidentologie en 2015

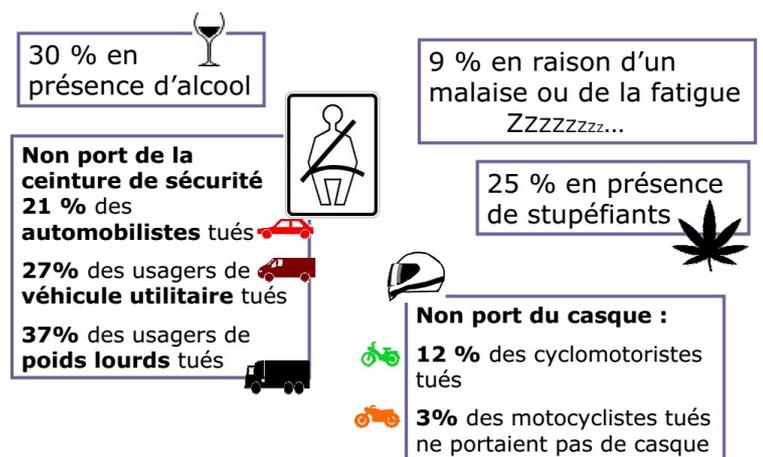
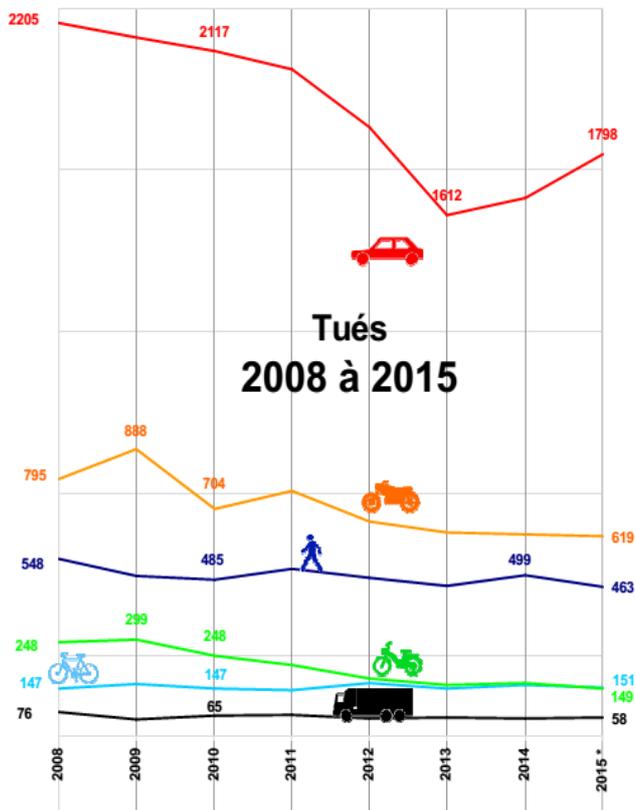
Au niveau national :

Bilan de l'année 2015	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	dont hospitalisés
Année 2015 provisoires	56 109	3 464	70 442	26 143
Année 2014 définitifs	58 191	3 384	73 048	26 635
Différence 2015 / 2014	-2 082	80	-2 606	-492
Evolution 2015 / 2014	-3,6%	2,4%	-3,6%	-1,8%

L'année 2015 marque la continuité de la hausse des tués sur les routes de France engagée en 2014, avec 80 tués supplémentaires (+2,4%), et ce, malgré une légère baisse du nombre des accidents (-3,6%)

Cette hausse pénalise principalement **les automobilistes, avec +186 tués, soit une hausse de 11,5 %.**

Les autres catégories d'utilisateurs restent relativement stables, avec même une baisse significative **des piétons : -36 tués, soit une baisse de 7,2 %.**



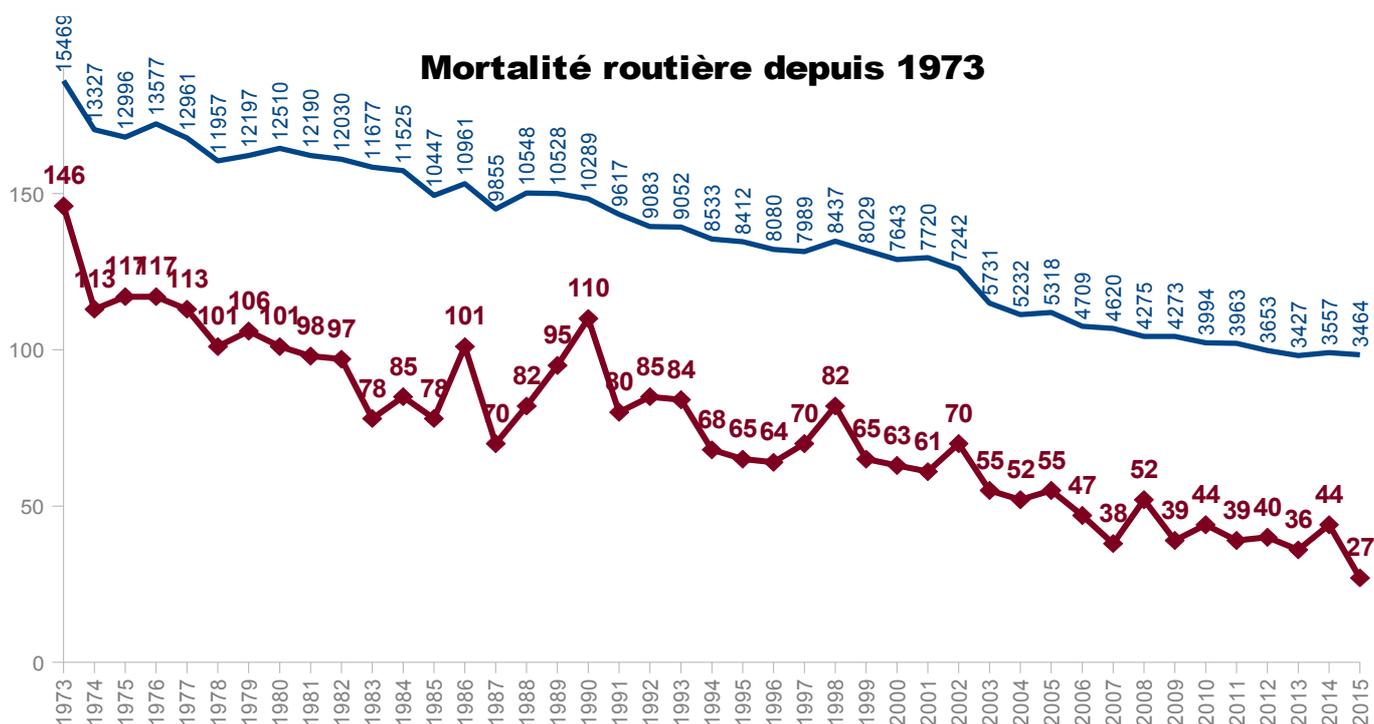
Au niveau du département du Doubs :

Il est recensé **356 accidents corporels, 27 tués et 420 blessés dont 260 hospitalisés.**

Avec 17 personnes décédées de moins qu'en 2014, la tendance est à la baisse, tout comme le nombre d'accidents (-10%) et de blessés (-14,5%) contrairement à la tendance nationale.

Par contre, on constate une stagnation des blessés hospitalisés, ou autrement dit une augmentation de la gravité des blessures.

Mais le bilan 2015 reste encourageant, confirmant la tendance à la baisse de la mortalité dans le département, qui a pu être ainsi divisée par 4 depuis les années 70.



Les points clés des caractéristiques de la mortalité dans le Doubs :

- Le **réseau routier départemental** concentre la majorité des accidents mortels (20 tués sur 27, soit 74%)
- Une **forte hausse de la mortalité chez les jeunes** : en 2015, 11 jeunes entre 15 et 24 ans sont décédés sur les routes du département soit plus de **40 % des tués**, contre 7 en 2014 (16%), 6 en 2013 (17%).
- Une forte baisse des accidents de VL (-40%) et piétons (-87%) mais une **stagnation inquiétante des accidents des 2 roues**, avec 10 tués en 2015 comme en 2014.
- Des **accidents mortels sur des trajets habituels** : en 2015, **2/3 des accidents** mortels se sont produits dans un rayon de **moins de 20 km du domicile** de la personne décédée.

- **La vitesse et l'alcool demeurent les 2 principaux facteurs d'accidents mortels :**
En 2015, le **facteur vitesse** est présent dans **10 accidents mortels soit 37 %**, 23 % en 2014, 31 % en 2013.
Tandis que **l'alcool** est présent dans **9 accidents mortels soit 33 %**, 30 % en 2014, 34 % en 2013.

Le bilan départemental de l'accidentologie pour l'année 2015 est donc très contrasté avec une diminution notable de la mortalité, au détriment d'une stagnation des blessés graves, tout en restant préoccupant, eu égard aux facteurs identifiés (jeunes - 2 roues - vitesse – alcool).

En outre, la recrudescence du nombre d'accidents depuis le mois de décembre 2015, prouve qu'il reste toujours nécessaire d'appeler tous les usagers de la route à la plus grande prudence.



Interview de Monsieur Patrick Allainé, contrôleur service des transports du Conseil Départemental du Doubs depuis 2000

« Quelles sont vos missions principales ?

- Il s'agit d'assurer au quotidien le bon déroulement des 540 services qui transportent 27 000 élèves (de la petite section maternelle à la terminale (maternelles, primaires, collèges et lycées), public et privé.

Le service doit par ailleurs veiller à la gestion sécuritaire des points d'arrêts dans le Doubs (prise en charge du bon côté des élèves, marquage au sol...), à la gestion des problèmes sécuritaires et gestion des conflits entre élèves et conducteurs (incivilités diverses).

Ce travail passe par un rappel des règles de la sécurité routière (port de la ceinture, vitesse des véhicules, respect intégral du code de la route au quotidien) et par la conduite d'actions de sensibilisation (port de la ceinture, évacuation de car pour les 6^{ème}). »

« Que faites vous en cas de difficultés ?

- En cas de problèmes majeurs (violences fortes) je demande à la brigade de gendarmerie la plus proche d'intervenir avec moi.

Sinon nous avons la possibilité de prononcer des sanctions pouvant aller du simple avertissement écrit à une exclusion temporaire de deux jours voire jusqu'à l'année complète dans certains cas.

Enfin, nous pouvons envisager des actions avec les communes pour les enfants de maternelle et de primaire. »

Exemple d'une action menée conjointement avec le Conseil Départemental, la Gendarmerie Nationale et le Pôle Sécurité Routière de la DDT25:

Mardi 19 janvier 2016, les services du Conseil Départemental, de la Gendarmerie Nationale et du Pôle Sécurité Routière se sont associés pour mener une action de prévention dans les cars scolaires de l'école intercommunale du Plateau de Tarcenay.

Ainsi 77 élèves de primaire des villages de Trepot, Foucherans et Tarcenay ont pu être sensibilisés au port de la ceinture, aux bonnes règles de conduite dans le car et au comportement à adopter lors de l'évacuation d'un car.

De nouvelles actions du même type sont d'ores et déjà programmées, les prochaines étant prévues le 4 mars au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Deluz et Laissey et le 31 mars à Hérimoncourt.



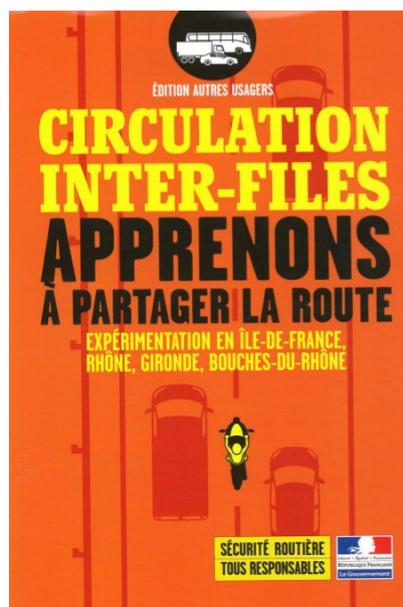
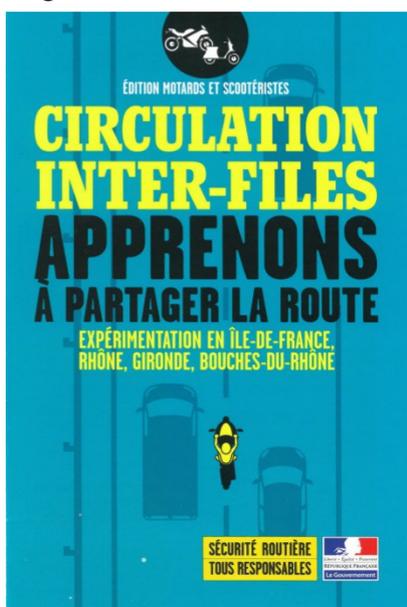
La Préfecture indique que, compte tenu du tragique accident de Montflovin le 10 février 2016, ce type de contrôle sera intensifié en coordination avec tous les partenaires.



Expérimentation de la circulation inter-files

La circulation inter-files consiste à circuler en deux-roues ou en trois-roues motorisés entre les files de véhicules à l'arrêt ou roulant à vitesse réduite dans un trafic dense et congestionné. Bien que massivement pratiquée par les deux-roues motorisés, elle n'est actuellement pas autorisée par le code de la route.

Depuis le 1^{er} février 2016, elle est expérimentée à titre exceptionnel, et ce, à condition de respecter certaines règles, dans 11 départements particulièrement embouteillés aux heures de pointe : 8 départements d'Île-de-France, les Bouches-du-Rhône, la Gironde et le Rhône (**le Doubs n'est donc pas concerné par l'expérimentation**). Ces règles permettront de mieux protéger les conducteurs de deux-roues motorisés qui pratiquent la circulation inter-files et d'en diminuer la dangerosité.



Pour plus d'informations suivez le lien :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/special-deux-roues-motorises/conseils-sur-la-route/l-experimentation-de-la-circulation-inter-files>



LE MESSAGE DU MOIS

**« Tous touchés, tous concernés, tous responsables »
Derrière chaque victime de la route, il y a des victimes dans la vie**

Pour visualiser le film de la nouvelle campagne de la Sécurité routière : « Onde de choc »

<http://www.routeplussure.fr/>

Nous contacter : ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr - Tél : 03.81.65.61.17 -
<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/>

Pour signer le manifeste de la sécurité routière : www.doubs.gouv.fr
En partenariat avec le Conseil départemental du Doubs : <http://securiteroutiere.doubs.fr>

Réalisation DDT 25 / SCST / USRGCT – Mars 2016